



DANS CERTAINS PAYS,
À PARTIR DE 12 ANS
LES FILLES N'ONT QU'UN SEUL DROIT:
FAIRE DES ENFANTS ET MOURIR.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ADILA

12 ans.



LA MORTALITÉ MATERNELLE.

TOUTES LES 60 SECONDES, UNE FEMME MEURT EN DONNANT LA VIE.

Encore de nos jours, 530.000 femmes meurent chaque année – soit une femme par minute – à la suite de complications liées à la grossesse ou à l’accouchement. 99 % de ces décès surviennent dans les pays en voie de développement et plus de la moitié en Afrique subsaharienne. On entend par “mortalité maternelle” le décès d’une femme pendant sa grossesse, pendant l’accouchement ou dans un délai de 42 jours suivant celui-ci. Une volonté politique décidant d’octroyer des soins de santé de qualité, abordables et dispensés à temps permettrait d’éviter la plupart des décès.

ON PEUT METTRE FIN À CES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS.

La plupart des décès sont dus à une hémorragie, une infection ou encore, à un avortement pratiqué dans des conditions précaires. De simples mesures comme l'accès aux centres de santé et la diffusion d'informations sur la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la mise en place de procédures sanitaires minimales diminueraient le taux de mortalité maternelle.

La pauvreté a une incidence significative sur le taux de mortalité. Souvent, le décès de la mère enfonce davantage la famille dans la pauvreté. Plus d'un million d'enfants perdent ainsi leur mère chaque année.

CE N'EST PAS UNE FATALITÉ, C'EST LE RÉSULTAT DE CHOIX POLITIQUES.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, tout gouvernement a l'obligation d'agir promptement pour “éliminer tous les facteurs qui restreignent l'accès des femmes aux soins [...] notamment dans le domaine de la santé, en matière de sexualité et de reproduction”. Ces obstacles peuvent être, entre autres, des critères ou des conditions qui empêchent les femmes de se faire soigner, comme des honoraires trop élevés, la mauvaise qualité des soins, l'éloignement des établissements de santé ou l'absence de transports publics pratiques et abordables. Pour inciter les femmes à aller accoucher dans des centres de soins et empêcher des morts évitables, il faut à la fois améliorer la qualité des soins et supprimer les obstacles financiers.

Par ailleurs, pour que les droits humains soient respectés, il est indispensable de disposer de mécanismes de contrôle accessibles, transparents et efficaces, ainsi qu'une obligation de rendre des comptes de la part des États, mais également des professionnels concernés.

LA SANTÉ, C'EST UN DROIT FONDAMENTAL.



L'amélioration de la santé maternelle est le 5^e Objectif du Millénaire pour le Développement défini par l'Organisation des Nations Unies en l'an 2000. Il s'agit de réduire le taux de mortalité maternelle de 75 % entre 1990 et 2015. Aujourd'hui, on est loin de ce résultat. Le problème fondamental est sans doute l'absence d'obligation pour les États de rendre des comptes. Ce programme mondial contre la pauvreté ne se préoccupe pas suffisamment des atteintes aux droits humains qui maintiennent des personnes dans la pauvreté et constituent des obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Au Burkina Faso, plus de 2.000 femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse, c'est-à-dire 5 à 6 femmes chaque jour.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement burkinabé, la mortalité maternelle reste trop élevée, car les politiques en matière de santé reproductive et de planification familiale

présentent encore d'importantes lacunes.

- les soins de santé maternelle ne sont pas accessibles à toutes les femmes ;
- de nombreux centres de santé présentent des conditions d'hygiène déplorables ;
- les stocks de sang sont insuffisants ;
- il y a pénurie de médicaments et de personnel médical qualifié.

En outre, les professionnels de la santé sous-payés et travaillant dans de mauvaises conditions demandent souvent de l'argent aux patientes et les traitent parfois sans respect.

Le taux de mortalité maternelle burkinabé indique que les droits fondamentaux des femmes sont violés. Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde. Cependant, cela ne saurait justifier que le gouvernement ne prenne pas toutes les décisions nécessaires pour concrétiser le droit à la santé.

La mortalité maternelle est une violation grave du droit des femmes à la santé, à l'égalité, à la non discrimination et à la vie.

LE BURKINA FASO – EN QUELQUES CHIFFRES.

- Population : 14.017.262 habitants en 2006 dont 51,7 % de femmes.
- 46,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté national et 80 % dans des zones rurales où les infrastructures sont souvent insuffisantes.
- En 2007, le taux d'alphabétisation était de 21 % chez les femmes et de 36,7 % chez les hommes.
- Dans les zones rurales, le taux de fécondité est de 6,9 enfants par femme, contre 3,7 dans les villes. La moyenne nationale est de 6,2 enfants par femme.
- Une récente enquête officielle a montré que l'âge du mariage se situait le plus souvent entre 10 et 19 ans, la majorité des adolescents vivant en couple s'étant cependant mariés entre 14 et 19 ans.
- Les jeunes femmes vivant dans les zones rurales sont plus susceptibles d'avoir des enfants tôt (c'est le cas de 157 adolescentes sur 1.000 en zone rurale, contre 64 sur 1.000 en ville).
- La part du budget consacrée à la santé est passée de 6,3 % en 2001 à 8,42 % en 2008. C'est encore loin de l'objectif de 15 % fixé par les chefs d'États africains lors du sommet de l'Union africaine à Abuja (Nigeria) en 2001.
- La distance moyenne à parcourir pour parvenir à un centre de soins est passée de 9,4 kilomètres en 2000 à 7,5 kilomètres en 2008.

ON PEUT TOUS FAIRE QUELQUE CHOSE.

- Envoyez la carte postale ci-jointe au Président de Sierra Leone, M. Ernest Bai Koroma.
- Affichez ce dazibao* à votre fenêtre, au travail, à la pharmacie... Commandez-en chez Amnesty : 02 538 81 77.
- Agissez en un clic pour impulser des changements politiques, au Burkina Faso, en Sierra Leone, au Nicaragua, au Pérou et dans plusieurs autres pays sur le site d'action d'Amnesty : www.isavelives.be
- Inscrivez-vous au service d'actions par SMS. Vous souhaitez agir ET soutenir Amnesty financièrement dans un même mouvement? Recevez une fois par semaine, une pétition par SMS et répondez avec vos coordonnées. Pour rejoindre le réseau, envoyez le message « AU » au numéro 3313. Activation gratuite. SMS reçu : gratuit. SMS envoyé : 2€.
- Faites un don ou devenez membre d'Amnesty International. Chaque soutien est important. N° de compte : 001-2000070-06.



Dani Klein : “Les femmes donnent la vie, trouvez-vous normal qu'aujourd'hui encore elles en meurent ? Je joins ma voix à Amnesty pour lutter contre la mortalité maternelle.”

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE EST UN COMBAT POUR LES DROITS HUMAINS ET PAS UN ACTE DE CHARITÉ.

La responsabilité des États est mise en jeu. Amnesty agit sans relâche pour demander aux gouvernements :

- de rendre compte de l'application de leurs politiques de santé ;
- d'allouer des ressources adéquates aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation ;
- de réduire systématiquement les obstacles économiques, physiques et culturels qui empêchent les femmes pauvres d'accéder aux soins vitaux ;
- d'assurer la participation active des femmes au processus de décision concernant les soins de santé maternelle ;
- de reconnaître, de respecter et de vulgariser les droits humains de toutes et tous, en particulier les droits sexuels et reproductifs des femmes.

EN SIERRA LEONE, UNE FEMME SUR HUIT MEURT EN ACCOUCANT OU DES COMPLICATIONS QUI S'EN SUIVENT.

“ELLE CRAIGNAIT LE COÛT DES SOINS MÉDICAUX. C'EST CE QUI L'A EMPÊCHÉE D'OBTENIR L'ASSISTANCE DONT ELLE AVAIT BESOIN.”

Sarah Kabbia, à propos de sa sœur, Adama Turay, qui est morte plusieurs heures après avoir donné naissance à son premier enfant, en décembre 2008. En Sierra Leone, les établissements de soins de santé, souvent très éloignés, manquent de personnel, d'équipements et de médicaments essentiels. Les femmes enceintes et leur famille ont des difficultés à payer les frais de transport à l'hôpital, ainsi que les soins médicaux requis. La Sierra Leone sort d'une guerre civile qui a duré onze ans et s'est terminée en 2002. Il faudra beaucoup de temps et d'aide extérieure pour reconstruire ce qui était de toute manière un système de santé gravement carencé en ressources. En revanche, il est déjà possible de commencer à réduire la mortalité maternelle et il faut le faire immédiatement. Le gouvernement est le premier responsable des mesures à prendre : il doit montrer une grande détermination dans la lutte contre la mortalité maternelle.

Ne me jetez pas sur la voie publique, affichez-moi !